



Pb de préavis en vue d'une embauche en cdi-urgent!

Par **Mayelle38**, le **07/04/2008** à **12:43**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD au sein de l'Agence de l'Eau RM&C en tant qu'agent non titulaire. Je viens de trouver un CDI et souhaite par conséquent quitter cet emploi. Mon contrat de travail ne stipule pas les conditions de démission. Ce serait donc celles du décret n°86-83, article 48.

Mon problème c'est que j'ai fait un 1er CDD à l'Agence de l'Eau (de juin à novembre 2007) et que le second a commencé le 28 janvier 2008. Ainsi, pendant 2 mois, je n'étais pas salariée de l'Agence de l'Eau. Et donc, pour ma période de préavis, ils comptent mon ancienneté en cumulant les 2 CDD. Est-ce normal? En effet, cela entraîne un préavis de 1 mois au lieu de 8 jours.